



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00

Auterive, lundi 24 janvier 2022

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune de Mauressac désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

L'ensemble de la commune de Mauressac passera sur de l'apport volontaire. Vous trouverez les modalités de ce changement en page 2.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS
Président de la Communauté de Communes
Bassin Auterivain

M. Wilfrid PASQUET
Maire de Mauressac



La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac individuel ou collectif.

1. **Rendez-vous du 31 janvier au 19 février 2022** le lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la mairie (8 route de Lézat) et les samedis 05, 12 et 19 février à la salle des Fêtes de Mauressac (centre du village), de 9h00 à 12h30, avec votre taxe d'habitation afin de **recupérer votre badge individuel** et la cartographie des points d'apport volontaire. Un sac de précollecte jaune pour le tri, vous sera également remis si vous êtes actuellement collecté en bac individuel.

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA - ZI Lavigne – RD 820 – 31 190 AUTERIVE.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne.**

2. **Les points d'apport volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :**

- ✓ Lotissement les Chênes
- ✓ Bas cimetièrre,
- ✓ Mairie (place de la bascule),
- ✓ Lieu-dit Mont plaisir,
- ✓ La côte blanche (la Metche),
- ✓ Ecole
- ✓ Hameau de Mercadier

3. **Entre le 28 février et le 25 mars**, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins.

 Pour les habitants collectés en bacs individuel, laissez vos deux bacs **vides** (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.

4. **A partir du 28 mars, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en PAV.**

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00
accueil@ccb31.fr
www.dechet-ccb31.fr